

Dans ce Numéro

Conseil Municipal.	page 1
Un peu d'histoire	page 2
Travaux	page 2
Vie communale	page 3
Environnement	page 6
Le Coin des Associations	page 9
Vie Pratique	page 10
Finances	page 11

Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je voudrais en cette rentrée où les Asniérois retrouvent les contraintes du quotidien et les préoccupations de chaque jour, que ces vacances aient été d'un grand réconfort pour aborder les semaines et les mois qui viennent.

Si pour les uns ces périodes de vacances ont été l'occasion de se reposer, de voyager, de retrouver leur famille et/ou de pratiquer leurs activités favorites, pour d'autres, et pas précisément des Asniérois, ce fut l'occasion de commettre des dégradations et actes de vandalisme sur les équipements publics.

Pour la troisième fois, la barrière qui avait été placée dans le chemin des Groues de Giez, route de Chaumontel, pour empêcher les dépôts sauvages a été détruite permettant une recrudescence de ces dépôts et offrant un spectacle repoussant aux promeneurs et ceux qui aiment et défendent leur environnement.

Dans le marais de Baillon, ce sont plusieurs fûts d'huile de vidange qui ont été déposés le long de la voie de la Cave.

A la Maison du Village, des équipements électriques extérieurs ont été incendiés. Une plainte contre X a été déposée à la gendarmerie de Viarmes et reçue par le Procureur de la République.

Je trouve regrettable qu'une minorité d'individus commette, aux frais de tous les contribuables d'Asnières, de pareils actes alors que parallèlement, la commune, les habitants et les associations font de gros efforts matériels et financiers pour améliorer la qualité de la vie dans notre village.

Claude Krieguer, votre Maire, vous reçoit en Mairie, tous les samedis matin sur rendez-vous.



Conseil Municipal

Séance du 26 juin 1998

- Un véhicule neuf avec benne basculante a

été acquis en remplacement de la 4L.

Peu encombrant, il est destiné au service

technique s'occupant des espaces verts.



Séance du 02 juillet 1998

- Le Conseil confirme la dissolution de l'O.S.C.A.S.O, association mise en place à l'occasion de la création du Foyer rural en 1984. Cette structure ne s'était réunie que deux fois et n'avait jamais fonctionné. La dissolution permet ainsi de conférer la gestion de la Maison du Village aux services de la Mairie et la mise en place d'une convention type qui sera signée par chaque association.

- Après présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel relatif au service public de l'eau potable, le Conseil décide de demander un audit financier et d'exploitation en raison du prix anormalement élevé de l'eau dans notre commune.

- Le loyer du logement communal, situé à l'étage de la Mairie de Baillon, est fixé à 3000 Francs, plus les charges locatives. Le besoin en logements étant important sur la commune, ce dernier, longtemps affecté aux écoles sans avoir le statut de logement de fonction, sera attribué à une famille asniéroise en difficulté.

JL

C'était Hier

L'an mil huit cent soixante six, le vingt quatre mars, le Conseil Municipal de la commune d'Asnières sur Oise s'est assemblé extraordinairement sous la présidence de Monsieur Simonet, Adjoint au Maire.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que Monsieur Pitat, Maire de la commune d'Asnières sur Oise, pénétré des sentiments que lui impose envers le Pays la responsabilité de la morale et du bien-être de ses administrés s'enquit immédiatement en entrant dans l'exercice de ses fonctions quels étaient les plus pressants besoins de sa commune. Reconnaisant en première ligne la nécessité impérieuse de créer, le plus tôt possible, une école au hameau de Baillon distant du chef lieu de la commune de quatre kilomètres, Monsieur Pitat cherche de suite le moyen le plus expéditif et le plus sûr pour atteindre ce but et il le trouva en ouvrant une souscription volontaire qui a produit sept mille huit cent quatre vingt quatre francs.

Sur l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur le Président propose au Conseil d'accepter cette somme pour la fondation d'une école à Baillon.

Après en avoir délibéré,

Considérant l'urgence de la création d'une école à Baillon, attendu que la distance de ce hameau est trop grande pour

que les enfants puissent jamais fréquenter régulièrement la classe du chef-lieu communal et que, pour ce seul fait, l'ignorance, mère de tous les vices, y est profonde dans ce hameau, le Conseil Municipal accepte avec la plus grande reconnaissance la souscription de sept mille huit cent quatre vingt quatre francs offerte par Monsieur Pitat à la commune pour l'érection d'une école communale à Baillon.

Aujourd'hui,

L'école a été construite. Le nom des souscripteurs fut inscrit sur deux plaques scellées sur le mur de façade.

Avec le temps, l'écriture était devenue illisible. Poursuivant notre volonté de préserver notre patrimoine, d'en conserver la mémoire, nous faisons regraver le texte et, les deux plaques rappelleront à nouveau les noms des généreux donateurs.

La nouvelle école, inaugurée le 6 décembre 1980, avait été baptisée « Ecole du Bois Bonnet », nom retenu après un sondage réalisé auprès des habitants du hameau. Ce nom y figure désormais.

GB

Travaux

Assainissement à Baillon

Avec les travaux de branchement de la rue des Marais, l'assainissement en eaux usées sera entièrement terminé au hameau de Baillon.

Ces travaux inscrits depuis 1994 dans les projets du SIVOM Viarmes-Asnières auront mis 4 ans à se réaliser : étude technique, attente des subventions, appel d'offres, enquête d'utilité publique, passage d'un expert nommé par le Tribunal Administratif...

25 habitations sont concernées par cette tranche d'assainissement ; nombre qui justifie l'utilité publique déclarée par Monsieur le Préfet et



l'enquête obligatoire du fait du passage en voie privée, seul passage en gravitaire permettant le raccordement du collecteur à la station de refoulement située rue Santiago Soulas.

GB

Réaménagement de la maison du village

Nos associations sont à l'étroit, d'autres ne peuvent se créer par manque de place.

Nous avons pensé agrandir et réaménager la maison du village qui, par sa situation et les terrains qui l'entourent, pourrait accueillir des activités et manifestations plus importantes. Le projet consiste à réduire la hauteur de la salle principale, le niveau créé permettra de recevoir de nouvelles activités dans des espaces modulables.

- la cuisine sera agrandie et plus fonctionnelle,
- un nouveau local de rangement de matériel qui fait défaut,
- un vestiaire pour les « artistes »,
- un bureau.

L'étude du projet n'est pas encore affinée, nous vous tiendrons au courant de son évolution.

GB

Vie Communale

Un guide pour notre Village !

Il vous a été distribué, il est disponible en Mairie, il est à votre disposition...Complet, il relate l'histoire de notre commune, les services qui vous y sont proposés, et les sources d'information indispensables. C'est une première réalisée par

la commission information, avec l'aide des annonceurs que nous remercions. N'hésitez pas à nous communiquer vos impressions.

La Commission Information.

Asnières sur Oise

Guide Municipal
1998/1999



Eglise St. Rémy



Etang aux Moines



Maisons de Pays



Dans ce Numéro



- 5 Edito
- 7 La commune
- 9 Historique
- 14 La Municipalité
- 16 Enseignement
- 19 Vie locale
- 20 Urbanisme
- 22 Vie Pratique
- 24 La santé
- 26 Associations
- 27 Finances
- 28 Services administratifs
- 29 Infos
- 32 Formalités
- 34 Annonceurs

S
o
m
m
a
i
r
e

Asnières sur Oise - Guide Municipal 1998/1999

3

Le 11 novembre 1998

Mercredi 11 novembre 1998 seront fêtés dans la France entière les 80 ans de l'Armistice de la grande Guerre. A cette occasion, une grande manifestation sera organisée à Asnières sur Oise.

Nous vous tiendrons informés par une brève du déroulement de cette journée.

FD

Reprise des concessions

La procédure de reprise des concessions perpétuelles au cimetière de Baillon sera terminée en décembre prochain.

Elle aura duré trois ans.

Nous avons effectué toutes les démarches légales et plus encore pour rechercher les familles concernées aux fins de les en avertir.

Sont considérées en état d'abandon (d'après les textes) les concessions qui le sont manifestement mais aussi celles qui, bien que fleuries, présentent un affaissement qui ne fera que s'aggraver avec le temps et peut être préjudiciable aux concessions voisines.

L'an prochain, un caveau sera construit pour y déposer les corps relevés.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser en Mairie.

GB

La rentrée scolaire 1998/1999

Jeudi 3 septembre 1998 au matin, c'était la rentrée scolaire. A cette occasion, nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux arrivants dans notre commune ainsi qu'aux nouvelles institutrices en charge de nos chères têtes blondes et brunes.

A l'école du Bois Bonnet, à Baillon, Madame Patricia Lecoanet s'activait pour accueillir en compagnie de Mesdames Stéphanie Duval, Corinne Elie et Dominique Giovagranti, les 104 élèves de cette charmante école.

Stéphanie Duval, nouvellement nommée sur notre commune est en charge de 30 élèves de Petite, Moyenne et Grande sections maternelles. Corinne Elie s'occupe de la grande section maternelle et du CP (24 enfants). Patricia Lecoanet a 23 élèves en CE1 et CE2. Dominique Giovagranti enseigne à 17 enfants de CM1 et CM2.

A l'école Blanche de Castille d'Asnières, Monsieur Bruno Satrin et son équipe composée de Mesdames Marie Veronneau (29 enfants en petite section maternelle), Josiane Sowka nouvellement nommée (19 élèves en moyenne section maternelle), Nadine Sauvau (21 enfants en grande section), Martine Samson nouvellement nommée (20 élèves en CP), Christine Feuerstein nouvellement nommée (20 élèves en CE1), Nicole Gabbai (19 élèves en CE1-CE2), Claire Daix (22 élèves en CE2-CM1), Catherine Pradeilles (22 élèves en CM1) nouvellement nommée, Bruno Satrin et Martine Blanchard (29 élèves en CM2) accueillaient les 200 enfants pour cette année scolaire 1998-99.

Nous leur souhaitons à tous une bonne année scolaire studieuse et riche en nouveaux enseignements.

FD

Belle brocante à Baillon

On en a vu de toutes les couleurs, des bleus, des rouges, des jaunes, des rayés, des fleuris... des parapluies.

Nous n'avons pas bénéficié du temps idéal de

Equipements sportifs

La commission jeunesse et sports vous informe de l'installation d'équipements sportifs sur le plateau de la Maison du Village.

Ces équipements sont en utilisation libre. Ils sont pour vous, pour votre plaisir et vos loisirs. Respectez-les, ils dureront plus longtemps.

Les équipements se composent de : une table de ping-pong, deux buts mixtes hand ball, football, hockey et basket. Pour les passionnés de rollers et skate board : un squater, un slider, un tremplin, une bank de saut.

A Baillon, un poteau de basket viendra compléter les équipements du Bois Bonnet.

Nous espérons qu'ils plairont et vous donneront satisfaction.

RM



l'an dernier.. Les prévisions météo ont découragé quelques exposants et quelques visiteurs. Et pourtant, il a été mangé plus de moules et de frites que l'an dernier, allez comprendre.

Les optimistes vous diront qu'ils ont fait de bonnes affaires, les éclaircies entre deux ondées, la douceur du climat leur ont rappelé leurs vacances en Bretagne et que l'an prochain ils seront au rendez-vous.

GB

Communale

Centre de loisirs - Juillet 1998

Le centre aéré de juillet a rencontré un vif succès, sa fréquentation, légèrement en baisse par rapport à juillet 1997, a été de 35 enfants en moyenne par jour malgré le mauvais temps.



Trois groupes d'âge ont été constitués, respectant le rythme des enfants. Chaque groupe était encadré par deux animateurs. La souplesse des horaires, 7h30-18h30, a été très appréciée des parents et une collation attendait les enfants chaque matin.

Des campings itinérants ont été organisés, les enfants ont aimé y participer, l'expérience est à renouveler.

Nous attendons des parents et enfants des suggestions pour le centre de 1999.

Nous remercions la directrice Mademoiselle Claire Berthault pour son excellent travail et les six animateurs, Mesdemoiselles Huvier, Dahan, Willemin, Corvelyn et Messieurs Deboeuf et Repecaud.

Nous remercions aussi les agents de service sans qui le centre ne pourrait fonctionner.

Nous vous invitons d'ores et déjà au centre de juillet 1999.

RM

Journée Frédéric Masson

Comme promis lors du dernier Trait d'Union, notre village va pouvoir vivre un peu de son passé les samedi 17, dimanche 18 et lundi 19 octobre 1998. Cette exposition se déroulera de la façon suivante :

- Dans le bureau du Maire, une présentation des documents relatifs aux années durant lesquelles Frédéric Masson fut Maire de notre commune. Il y sera question des réalisations faites par lui pour Asnières. L'épée d'Académicien, le livre d'or, des cartes postales anciennes et des extraits de sa correspondance relatifs à ses activités dans la région en temps de guerre (1914-18) y seront exposés.

- Dans la salle du Conseil Municipal nous pourrons suivre la généalogie des familles Masson, Lefebvre de Behaine et Gardin.

Il vous sera également possible d'imaginer, grâce aux cartes postales, photos, ..., la vie de cet homme et de son entourage. Rendez-vous les 17, 18 et 19 octobre pour en savoir davantage.

FD

Adieu à Georges Vaast

Georges Vaast nous a quitté brutalement un soir d'été. Affectueusement surnommé « Jojo », il était une figure de notre village. Né à Baillon, il n'a jamais quitté notre commune. Sa gentillesse, son dévouement pour les autres n'ont échappé à personne.

Je me souviens de sa silhouette promenant son petit chien blanc sur le trottoir chaque jour Grande rue et rue de Royaumont où parfois, le croisant, je m'arrêtais échanger quelques mots avec lui.

J'ai aussi le souvenir de Georges Vaast au cours du repas annuel offert à nos anciens par le C.C.A.S. où sa bonne humeur était de la fête.

Plus encore que ces détails, c'est au dévouement de Georges Vaast que je voudrais ici rendre hommage.

Depuis plusieurs années, il ouvrait et fermait la porte du cimetière chaque jour, quel que soit le temps. Il y a quelques mois, il avait rendu service à la Mairie en protégeant la traversée des enfants se rendant à l'école place des Martyrs de Chateaubriand. Toutes ces actions, Georges Vaast les accomplissait bénévolement et dans la plus grande discrétion (c'est à mes yeux sa plus grande qualité).

Georges Vaast était également un membre actif du comité des Fêtes.

Sa participation active à la Fanfare de Champagne et son action dans cette association ont été pour beaucoup à la présence de la musique à chacune de nos manifestations (célébrations du 8 mai, 18 juin, 11 novembre, défilé du 14 juillet...).

« JOJO », je voudrais au nom de la municipalité entière vous dire « MERCI » et « BRAVO » pour tout ce que vous avez fait. Je voudrais aussi vous dire combien vous nous manquez déjà !

Je termine cet hommage en disant à sa famille et tout particulièrement à son épouse que nous partageons leur peine.

HW

La garderie pré et post scolaire

Lorsque au mois de novembre 1997 une garderie pré et post scolaire fut mise en place, aucun enfant n'y séjourna. A cette époque, il nous avait été dit qu'une création de garderie en cours d'année ne pouvait fonctionner car les personnes intéressées avaient pris leurs dispositions en début d'année scolaire.

Donc, aux mois de mai et juin, des fiches d'inscription furent distribuées afin d'organiser au mieux la rentrée. Cependant, force est de constater que cette garderie n'a pas pu voir le jour; en effet, le manque d'inscription (3), le peu d'enthousiasme et le peu de demandes d'informations en Mairie ne pouvaient permettre la création d'un tel service.

FD

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS A ETE MODIFIE ET NON PAS REVISE..

La nuance est d'importance. En effet, sur le plan administratif une commune ne peut engager une modification de son POS qu'à la condition de ne pas porter atteinte à son économie globale. Dans le cas contraire, il s'agit d'une révision.

L'évolution des différentes zones, par rapport au précédent POS, démontre très clairement que les espaces naturels et la philosophie du POS approuvé le 12 février 1994 ont été respectés.

Nous n'avons jamais caché, comme certains le prétendent, qu'en raison des difficultés d'instruction des dossiers de demande de permis de construire, l'inadaptation du règlement en zone UI par rapport au marché immobilier d'entreprise, nous allons procéder à une modification du POS (notre programme d'ailleurs le prévoyait ! souvenez-vous...).

Description de la modification :

Elle intervient sur les zones UG, UH, UI, NC et ND ainsi que sur les éléments de construction, les emplacements réservés et la réactualisation des planches graphiques.

Zone UG

Dans le POS approuvé le 12 février 1994, il n'était pas possible de créer des logements nouveaux. Cependant, des espaces inconstructs laissaient apparaître des discontinuités dans le tissu urbain. Il a été décidé de redonner une notion de constructibilité et de continuité urbaine en autorisant la création de nouvelles constructions à usage d'habitation aux abords des voies indiquées comme constructibles au plan. La typologie des futures constructions est inchangée.

Zone UH

Les prescriptions particulières, indiquées au chapitre « G » des propriétés anciennes et bâtiments d'exception publics ou privés et relatives à la Comerie sont supprimées car trop contraignantes pour permettre sa reconstruction (celles-ci prévoyaient notamment la reconstitution d'un jardin et d'un parc à la française comme préalable d'un projet de construction).

Zone UIB

La modification porte sur le rapport des habitations aux activités.

Antérieurement, les habitations devaient représenter au plus 40 % des surfaces construites, le calcul étant effectué bâtiment par bâtiment. Face à cette règle, qui sur le plan intellectuel et de l'animation de la zone était justifiable, l'implantation de nouvelles activités était très aléatoire. Il a donc été convenu de la modifier légèrement. Dorénavant, les habitations doivent représenter au plus 40 % des surfaces construites, le calcul étant effectué sur l'ensemble de la zone. Pour rétablir la vérité, la hauteur des bâtiments n'a pas été modifiée par rapport à l'ancien POS.

Par ailleurs, pour faciliter l'implantation d'activités économiques et la rénovation des toitures dans la zone, il a été décidé de modifier le règlement qui imposait de la petite tuile en autorisant une couverture adaptée qui s'intègre dans l'environnement.

Zone ND

Dans cette zone, il s'agissait plus d'adapter le règlement aux réalités physiques du territoire communal.

Le POS précédent autorisait la modification, la reconstruction et l'extension de logements sous réserve d'être conforme aux conditions applicables aux constructions liées à une activité agricole ou à la réserve naturelle.

D'autres constructions existent dans cette zone, il s'agissait d'élargir le champ réglementaire de cet article.

Ainsi, le nouveau règlement autorise la modification, la reconstruction et l'extension de bâtiments légalement implantés à la date d'entrée en vigueur du nouveau POS, sans changement de leur affectation.

Les éléments de construction

Dans le POS approuvé le 12 février 1994, seules les tuiles plates droites d'argile rouge à petit moule étaient autorisées. Pour tenir compte des toitures déjà équipées de tuiles mécaniques, de la pente, en général inférieure à celle d'une toiture constituée de petites tuiles, il a été décidé d'autoriser les tuiles mécaniques d'argile rouge dans tous les quartiers à l'exception de la zone UA. Cependant, les tuiles plates à petit moule restent conseillées et les réfections partielles devront être effectuées à l'identique.

Dans la zone UA, seules les tuiles plates droite d'argile rouge à petit moule sont autorisées, sauf dans le cas de réfection partielle à l'identique.

Clôtures

Afin de pouvoir insérer les boîtes aux lettres et les boîtiers EDF-GDF dans les clôtures de haies vives, les clôtures pourront être constituées d'un mur bahut surmonté de grilles (conformément à l'article 8.5.2.6 du présent règlement) doublées de haies vives.

Bâtiments publics et agricoles

Dans le but de faire correspondre au mieux le règlement à la réalité physique du bâti existant, la couverture en bacs acier ou zinc sera autorisée en conservant le souci d'intégration dans l'environnement immédiat.

Les emplacements réservés

Les emplacements B et C étaient destinés à l'extension du cimetière de Baillon sur une surface de 7620 m². L'emplacement réservé B répondant largement aux besoins du hameau, il a été décidé de changer l'affectation de l'emplacement réservé C d'une surface de 3800 m². Celui-ci sera affecté à une aire de jeux paysagère répondant ainsi à la demande de la population. Dans le même temps, cette zone initialement prévue en UAD sera déclassée en ND protégeant ainsi les espaces naturels.

Il a par ailleurs été procédé à la levée de l'emplacement réservé G dans la zone UI.

D'autre part, nous avons introduit une voie de contournement du cimetière ceci afin de répondre au double objectif de desservir la zone d'activité existante (Uia, Uib, Uic) et la future extension du cimetière et de limiter autant que possible les nuisances de transport dans le centre ville.

CK

L'AN 2000, C'EST... DANS PEU DE TEMPS.

Une mission pour la célébration de l'an 2000 a été chargée de préparer le programme des manifestations qui seront organisées au niveau national et international entre septembre 1999 et juillet 2001. Un des projets retenus, intitulé « La Méridienne Verte », présenté par l'architecte Paul Chemetov, consiste à reconstituer sous forme végétale la ligne symbolique que fut le Méridien de Paris. Cette ligne, de Dunkerque à Barcelone, traverse 8 régions, 20 départements, 336 communes dont la NOTRE.

En juin dernier, nous avons été conviés en Préfecture pour rencontrer Monsieur Chemetov qui nous a exposé la philosophie de son projet "Le Méridien, mesure d'espace et de temps concrétisé par une ligne traversant la France comme une grande chaîne humaine". Les partenaires de la mission nous ont donné un aperçu des aménagements paysagers, des préparatifs qui débiteront à l'automne 1999 devant aboutir à des manifestations de toutes sortes, des festivités qui se dérouleront tout au long de la « ligne verte » le 14 JUILLET DE L'AN 2000.

Nous sommes très concernés, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

GB

AMENAGEMENT RUE DE ROYAUMONT

Ne serait-ce que par les nuisances causées par les travaux, vous avez pu constater qu'un réseau d'assainissement « eaux pluviales » a été mis en place rue de Royaumont, la chaussée a repris sa largeur d'origine et est revêtue d'un habit neuf.

Le trottoir a été aménagé de façon à permettre le stationnement des véhicules et un cheminement piétonnier souligné ou ponctué d'espaces destinés à recevoir diverses plantations. Le fossé longeant cette voie qui servait, plus ou moins bien d'exutoire aux eaux de ruissellement, n'ayant plus son utilité, sera comblé et planté de végétaux divers. Du fait de la déviation, cette rue est devenue l'entrée principale de notre commune. Nous avons tenu à ce qu'elle soit accueillante et avons déposé un dossier de demande de subventions qui nous permettra de faire étudier son aménagement paysager par des professionnels. Nous attendons une réponse favorable, que nous souhaitons rapide, afin d'effectuer les plantations au printemps prochain, dernier délai.

Pour votre information, nous vous signalons que les travaux sur le réseau « eaux pluviales » ont été exécutés dans le cadre du SIVOM les travaux de voirie avec, en partie, les subventions du programme TRASSER 1997. Le montant total des travaux s'élève à 1978703 Francs TTC. Une première subvention de 234000 Francs a d'ores et déjà été attribuée. Une seconde a été demandée au titre de l'aménagement de l'entrée du village. La subvention à percevoir pour l'équipement réalisé par le SIVOM s'élèvera, au taux de 60%, à 554942 Francs.

GB

TRIOR : BILAN DU TRI SELECTIF

Globalement, le tri dans la commune d'Asnières sur Oise se fait correctement. Cependant quelques dérapages nous obligent à préciser certains points.

I Rappel des jours de collecte des Ordures Ménagères (poubelle traditionnelle personnelle ou sacs plastiques), tous les lundis et jeudis matin (sauf jour férié)

Bac bleu : tous les vendredis matin

Bac vert : tous les 2èmes et 4èmes vendredis du mois

Encombrants ou monstres : tous les 4èmes mercredis du mois

II Bac bleu

Ce que l'on ne doit pas y mettre :

a- les ordures ménagères standards

b- les sacs, emballages, plastiques et Cellophane

c- les bouchons de bouteille, pots de confiture

d- tous les papiers d'école (ex : enveloppes, cahiers, livres, sacs ...)

e- le bois, cartons d'emballage de surgelés, cartons encotchés

f- les isolants de toute sorte (polystyrène, laine de verre, papier bithuminé...)

g- les bouteilles plastiques contenant de l'huile ou des produits gras

h- les couches culottes...

III – Bac vert

Ce que l'on ne doit pas y mettre :

a- les verres de table

b- les carreaux et miroirs

c- les bouchons de bouteille et couvercles de bocaux

d- les sacs plastiques et cartons.

Ces recommandations sont également valables pour les colonnes des points d'apport volontaire.

IV – Points d'apport volontaire

La commune d'Asnières sur Oise a été dotée de 3 points qui



sont les suivants :

a- parking de la cave Luzarchoise

b- parking de la Maison du Village

c- face à la Mairie annexe de Baillon.

NB : en cas de doute sur un produit, il est préférable de le mettre dans les ordures ménagères plutôt que de polluer le tri sélectif.

Merci de votre compréhension

GC

DU BON USAGE DES DESHERBANTS

Le saviez-vous ? aujourd'hui dans nos villages en utilisant les désherbants pour supprimer les mauvaises herbes dans nos allées, dans nos cours, sur nos trottoirs... nous pouvons devenir des pollueurs.

Nous participons indirectement à la dégradation de l'eau et de sa qualité. Pour parvenir à la stopper, apprenons à changer nos comportements quotidiens et nos mauvaises habitudes.

Comment désherber sans polluer ?

Il y a un risque réel de pollution dès l'instant où l'on pulvérise du désherbant sur des zones où l'eau ruisselle vers les bouches d'égouts, les fossés, les caniveaux... En effet, les désherbants sont alors directement collectés par les rivières et par les nappes phréatiques (à titre d'exemple, 1 gramme de produit actif dans un fossé pollue sur 10 kilomètres).

Le désherbage manuel reste le plus efficace : le sarclage et le binage sont des gestes à redécouvrir. Nous polluerons moins et nous sauvegarderons notre eau.

Toutefois, le désherbage chimique reste possible sur les zones perméables telles que les allées, les surfaces recouvertes de graviers, les gazons, les potagers ; autour de votre maison, dans votre village mais...

Quels désherbants choisir ?

Il reste deux catégories de désherbants : les désherbants totaux et les désherbants sélectifs.

Parmi les désherbants totaux, le désherbant foliaire est moins dangereux pour notre environnement que le désherbant anti-germinatif parce qu'il s'applique sur les feuilles et n'entre que partiellement en contact avec le sol. Le désherbant sélectif, comme son nom l'indique, permet d'éliminer les mauvaises herbes tout en respectant les gazons et les plantations.

D'autre part, les désherbants doivent obligatoirement avoir été homologués par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le numéro d'homologation doit figurer sur l'emballage sinon le produit ne peut être mis en vente.

Quel matériel utiliser ?

L'idéal serait d'abandonner l'arrosoir classique, trop peu précis, et d'utiliser le pulvérisateur à pression, mais cet investissement souhaitable dépend avant tout de la surface à traiter et des possibilités de chacun.

Il ne faut pas oublier que les produits que vous utilisez sont dangereux et toxiques, il est donc indispensable de vous protéger en mettant des gants, des bottes et votre tenue de jardinage. Le produit peut également susciter l'emploi de lunettes ou de masque (à voir sur la notice).

Quelques conseils supplémentaires

- respecter la quantité de produit de désherbant à étaler : pas de surconcentration, cela brûle la terre, le gazon, le potager. Si vous employez un désherbant sélectif, le dosage doit être encore plus précis, n'hésitez pas à mesurer la surface traitée.
- ne pas traiter par n'importe quel temps. Evitez les vents forts, la pluie, les fortes chaleurs.
- la santé de l'eau d'accord, mais n'oubliez pas la votre.

N'oubliez pas de vous laver après votre travail, c'est indispensable.

PS : ce document s'adresse aux particuliers avant tout mais aussi et surtout aux professions agricoles.

Commission de l'environnement (extrait de la brochure "Du bon usage des désherbants")

TRAVAUX SUR LE BATI EXISTANT

Les travaux de ravalement concernent la « peau » de votre maison qui doit être souple, protéger et laisser respirer les murs. Cette peau est sujette à des maladies qui font apparaître des tâches, des cloques, des fissures, des décollements, des infiltrations... jusqu'à la ruine si aucun soin n'est entrepris.

Avant de traiter le mal, il est nécessaire d'établir un diagnostic :

- les vieux murs enduits au plâtre ou à la chaux ont peut-être été recouverts d'un revêtement trop imperméable qui enferme l'humidité.
- l'enduit ciment est fissuré et sonne creux.
- les constructions plus récentes laissent apparaître des briques qui se délitent, des enduits fissurés, des bétons qui éclatent.
- les fers à béton sont attaqués par la pollution atmosphérique.

Autant de questions qui doivent recevoir une réponse !

Et les remèdes sont à chaque fois différents :

- réfection d'un enduit compatible avec les matériaux constitutifs du mur
- choix d'un enduit
- protection des chocs thermiques
- traitement des fissures infiltrantes
- protection par un revêtement
- ou simple rénovation de l'aspect par une peinture

N'oubliez pas que ces travaux nécessitent de déposer en Mairie une déclaration de travaux.

Pour tous renseignements d'ordre technique, contactez le Pact Arim du Val d'Oise au 01.30.38.07.08 ou le CAUE. Des ingénieurs, architectes sont à votre disposition à titre gratuit.

Le Coin des Associations

Journée des Associations

La journée des associations a rencontré un vif succès. A chaque stand joliment présenté, l'accueil était sympathique. Cette manifestation permet aux Asniérois et aux habitants des communes voisines de se retrouver, de se rencontrer...et peut-être de découvrir que notre village possède un milieu associatif très actif et diversifié.

Merci à tous.
MS

Les Amis de la Bibliothèque

Permanences : le mercredi de 11h à 12h et de 15h à 17h et le samedi de 10h30 à 12h.

Au delà du stock de livres que nous possédons, nous nous réapprovisionnons à la B.D.P. (Bibliothèque De Prêt de Luzarches) une fois par trimestre.

En nous faisant part de vos goûts littéraires, il nous est donc possible de vous satisfaire. Des nouveautés sont à votre disposition chaque mois. Chaque année, nous acquérons tous les prix littéraires : Goncourt – Fémina – Pulitzer – Médicis... L'adhésion est de 30 Frs pour l'année.

Pour tous renseignements, téléphoner au 01 30 35 42 91 (Françoise Grimoux) ou au 01 30 35 43 60 (Josette Leguen).

PS : Nous recherchons des volontaires pour nous aider au réaménagement de la bibliothèque.

Concours de pêche, l'équipe gagnante Frédéric CHAMPAGNE et Franck THOMAS avec la plus belle prise : 10kg400

Le Club Informatique

Le club informatique a rouvert ses portes le mardi 15 septembre. Les jours et heures d'ouverture sont : le mardi de 18 à 19h30 pour les adultes, le mercredi de 13 à 14h pour les 4-8 ans et de 14 à 15h pour les enfants de 9 à 15 ans. Il ne vous en coûtera que 200 Frs par trimestre si vous êtes âgés de plus de 18 ans, 150 Frs si vous avez entre 13 et 17 ans et 100 Frs si vous avez moins de 13 ans (gratuité pour les chômeurs et RMistes).

De nouveaux matériels et logiciels (pentium, imprimante couleur, scanner, Word, Excel...) sont venus enrichir notre club. Bientôt, nous vous accueillerons dans de nouveaux locaux et nous pourrons alors vous offrir des visites sur Internet.

Pour plus d'informations, venez aux heures d'ouverture ou contactez-nous au 01 34 68 03 82.

Laurent Leguen



Gala de danse

Vie Pratique

L'agenda

Octobre

Samedi 3/10/98 et dimanche 4/10/98 :

Exposition des Ateliers d'Art dans la salle du Conseil de la Mairie.

Dimanche 4/10/98 :

La SAB organise à l'école de Baillon la « Fête au village » dès 10 heures (matinée mycologique, repas champêtre, activités sportives l'après-midi pour les enfants et les adultes).

Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19/10/98 :

Conférence-exposition sur Frédéric Masson (Académicien et ancien Maire d'Asnières) à l'initiative de la commission de la Culture.

Novembre

Mercredi 11/11/98 :

80ème anniversaire de la signature de l'armistice.

Décembre

Samedi 12/12/98 :

Concert de cloches organisé à l'Abbaye de Royaumont par la commission de la Culture.

Dimanche 13/12/98 :

Marché gourmand par la commission de la Culture.

Mercredi 16/12/98 :

Noël des enfants organisé par le Comité des Fêtes.

Judi 17/12/98 :

Goûter de Noël par l'association des Cheveux Blancs.

Janvier

Vendredi 8/01/99 :

Vœux du Maire

Collecte des encombrants et des verres

Verres

Vendredi 9 /10/98
Vendredi 23/10/98
Vendredi 13/11/98
Vendredi 27/11/98
Vendredi 11/12/98

Encombrants

Mercredi 28/10/98
Mercredi 25/11/98
Mercredi 23/12/98

La Croix Rouge Française communique

La Croix Rouge organise un stage d'approfondissement BAFA agréé Jeunesse et Sport « La nouvelle dimension de l'assistant sanitaire » du 25 au 31 octobre 1998 à Pontoise (95) en internat. Ce stage inclus une formation au secourisme (AFPS et BEPS). Coût 2500 Francs.

Les intervenants (infirmier, médecin psychologue, moniteurs de secourisme, assistants sanitaires et directeur de centre de vacances et de loisirs) feront partager leurs expériences permettant à l'animateur d'avoir une approche de la santé globale de l'enfant.

Cette formation lui permettra d'être le garant de la santé physique et psychologique de l'enfant. Ainsi, "l'animateur santé" permettra à l'enfant de mieux percevoir son environnement en matière de santé.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 01 34 27 15 24 en journée.

Permanence ANPE

Nous vous rappelons qu'une permanence ANPE est ouverte en Mairie d'Asnières, chaque mardi de 14 à 17h, offrant divers services aux personnes à la recherche d'un emploi : téléphone, fax, minitel, ordinateur pour rédaction des CV, offres d'emploi transmises par l'ANPE et autres organismes, journaux et revues spécialisées...

Les services administratifs municipaux et la commission emploi/social sont à votre disposition pour vous aider dans vos recherches.

HP

Informations

Financières

COMBIEN DÉPENSE LA COMMUNE D'ASNIÈRES SUR OISE POUR LES ECOLES

C'est une question qui nous est régulièrement posée et à laquelle je m'étais engagé à répondre. Les chiffres repris dans le tableau ci-dessous sont ceux de l'année 1997. A ces chiffres, il convient de rajouter le coût d'entretien réalisé par le personnel technique ainsi que le remplacement et la remise à niveau des matériels.

Le montant total des dépenses représente 24,7 % du budget

de fonctionnement de la commune.

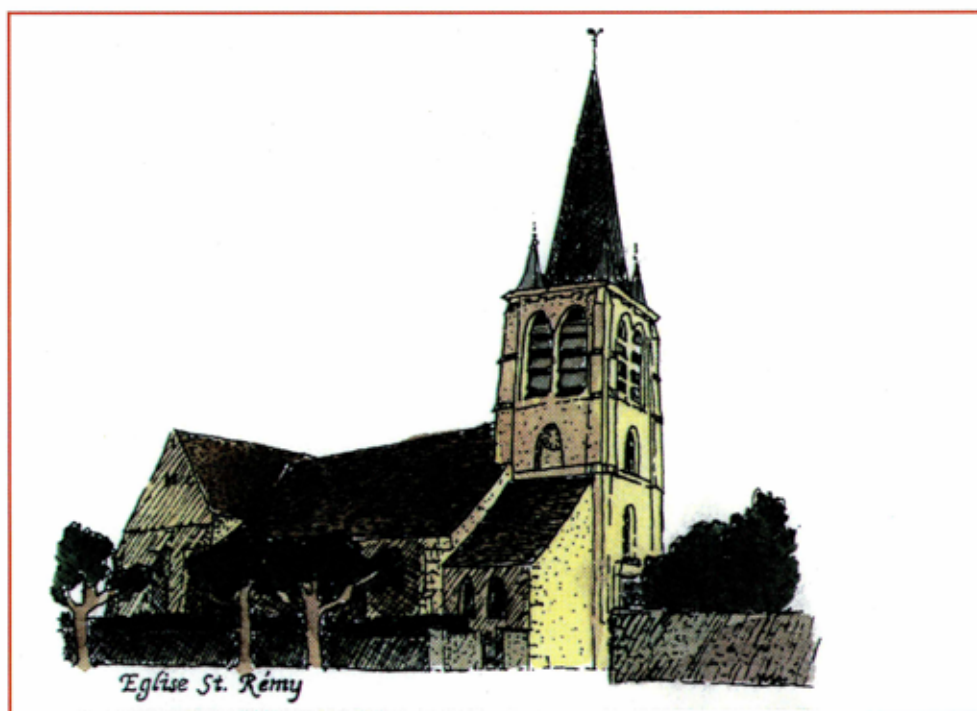
Sur la base de 289 enfants scolarisés à Asnières sur Oise, la dépense globale par enfant, sans distinction entre les classes de maternelle et primaire, s'élève à 6994,90 Frs.

Le montant de la participation, appliqué sur les bases transmises par l'Union des Maires du Val d'Oise, pour les enfants extérieurs à la commune et demandé aux communes de domicile au titre de l'année scolaire 1996/97 est respectivement de 3200 Frs pour un enfant en maternelle et de 2200 Frs pour un enfant en primaire.

CK

Postes	Recettes	Dépenses
Subventions caisse des écoles et étude		143 758 F
Charge d'emprunt		482 016 F
Indemnités et frais de personnel		1 113 514 F
Participation intercommunales		99 789 F
Téléphone		9 089 F
Energies et eau		145 544 F
Classes transplantées	10 201 F	171 758 F
Fournitures diverses		13 197 F
Repas cantines	254 923 F	232 027 F
Contrats de maintenance		19 018 F
Photocopies		8 991 F
Achat matériels		22 969 F
Participation des communes pour les enfants scolarisés à Asnières	55 606 F	
Dotations spéciales Instituteurs	27 412 F	
Total	440 142 F	2 461 670 F
Résultat (dépenses réelles)		2 021 528 F

Asnières sur Oise Baillon Village Historique



Un Journal pour vous

Nos colonnes vous sont ouvertes...

La commission information, outil de communication pluraliste est à votre écoute et à votre disposition pour vous informer et communiquer vos articles, questions, réflexions et suggestions.

N'hésitez pas à vous y associer.

Participations

Responsable édition:

- Eric Therry

Articles:

- Ginette Bianchi
- Gérard Chapelle
- Commission environnement
- Françoise Deneufbourg
- Laurent Leguen
- Claude Krieguer
- Juliette Lefort
- Robert Morlet
- Hervé Pelin
- Martine Sanson
- Hervé Windels

Ont également collaboré:

- Tous les membres de la commission information

Photos:

- Gérard Chapelle
- Juliette Lefort

Correction:

- Commission information

Diffusion:

- Gérard Chapelle

Mise en Page , flashage et impression : C&C

A Bientôt ...